



**Décision de composition  
de la Commission d'Appel Régionale de Discipline (CARD) Occitanie**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R811-83-21 à R811-83-24 ;
- Vu la désignation par le Comité Régional d'Enseignement Agricole des représentants des parents d'élèves lors de la séance du 13 décembre 2022 ;
- Vu les propositions des organisations syndicales ;

décide :

Article 1

Sont désignés membres de la commission régionale d'appel prévue par l'article R 811-83-22 du code rural et de la pêche maritime pour la région Occitanie :

- 1°) Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou son représentant;
- 2°) Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement ou son représentant;
- 3°) Un directeur de centre de formation initiale : Madame Isabelle SYMAK, directrice adjointe formation initiale scolaire, EPLEFPA de Toulouse-Auzeville (titulaire) et Monsieur Emmanuel ERBAS, directeur chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault (suppléant).

Deux représentants des personnels enseignants et d'éducation :

- 4°) M. Olivier GAUTIÉ, enseignant au LEGTA de Toulouse-Auzeville (titulaire) et Madame Marie-Annick SILVASI, enseignante au LPA de Rivesaltes (suppléante) ;

5°) Madame Stéphanie MOLINIER, enseignante au LEGTA de Villefranche-de-Rouergue (titulaire) et Mme Marie-Claire PRIGNOT, enseignante au LEGTA de Castelnaudary (suppléante) ;

Deux représentants des parents d'élèves, membres du CREA :

6°) FCPE : Mme Beatriz MALLEVILLE (titulaire) et M. Laurent ESTRADA (suppléant) ;

7°) PEEP : Monsieur Michel RAFFI (titulaire) et Mme Marie-Hélène GUENEGO (suppléante).

## Article 2

Les membres de la commission d'appel sont nommés pour une durée de 3 ans, à compter du 23/01/2023.

## Article 3

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chaque membre et publiée sur le site Internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Montpellier, le 23/01/2023

Le Directeur régional de l'alimentation de  
l'agriculture et de la forêt,



Florent GUHL